



Direction de l'Eau

HABITAT INDIVIDUEL

Exemplaire à retourner



Communauté d'agglomération
Direction de l'Assainissement
et des Espaces Naturels

RESILIATION D'ABONNEMENT LOCATAIRE

Ce que vous devez savoir

Ce document est à transmettre dans les 7 jours suivant le départ du locataire à :

VILLE DE LIMOGES / DIRECTION DE L'EAU - 9, place Léon Betoulle 87031 LIMOGES Cedex 1

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'accueil des abonnés :

05.55.45.62.36 / eau@ville-limoges.fr

Les dossiers sont transmis par le propriétaire. Seuls les dossiers complets et signés seront pris en compte. Un formulaire de résiliation doit être obligatoirement complété avec le locataire et fourni par le propriétaire à la Direction de l'Eau, dans un délai de 7 jours suivant la fin de la location. Dans le cas contraire, les facturations continueront à être émises sans que la responsabilité du service puisse être engagée et le propriétaire s'engage à trouver un accord avec son locataire pour la régularisation.

Le Branchement

Branchement n° :

Relevé du compteur :

Adresse précise de la location :

(Peut être effectué sur demande par la Direction de l'Eau.)

.....

Date : / /

.....

.. Appartement n° :

Index : M3

Propriétaire ou son représentant officiellement déclaré au Service de l'Eau.

NOM Prénom ou Raison sociale:

Adresse :

Téléphone : Email :

Locataire(s) Chaque locataire figurant sur le contrat de location doit compléter et signer le présent document.

NOM Prénom ou Raison sociale:

NOM Prénom ou Raison sociale:

.....

.....

Téléphone :

Téléphone :

Email :

Email :

Nouvelle Adresse :

Date : / /

Bon pour accord

Signature du propriétaire :

Signature du (ou des) locataire(s) :



Ville de
Limoges
Direction de l'Eau

HABITAT INDIVIDUEL

Exemplaire à conserver par le(s) locataire(s)



Communauté d'agglomération
Direction de l'Assainissement
et des Espaces Naturels

RESILIATION D'ABONNEMENT LOCATAIRE

Ce que vous devez savoir

Ce document est à transmettre dans les 7 jours suivant le départ du locataire à :

VILLE DE LIMOGES / DIRECTION DE L'EAU - 9, place Léon Betoulle 87031 LIMOGES Cedex 1

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'accueil des abonnés :

05.55.45.62.36 / eau@ville-limoges.fr

Les dossiers sont transmis par le propriétaire. Seuls les dossiers complets et signés seront pris en compte. Un formulaire de résiliation doit être obligatoirement complété avec le locataire et fourni par le propriétaire à la Direction de l'Eau, dans un délai de 7 jours suivant la fin de la location. Dans le cas contraire, les facturations continueront à être émises sans que la responsabilité du service puisse être engagée et le propriétaire s'engage à trouver un accord avec son locataire pour la régularisation.

Le Branchement

Branchement n° :

Relevé du compteur :

Adresse précise de la location :

(Peut être effectué sur demande par la Direction de l'Eau.)

.....

Date : / /

.....

.. Appartement n° :

Index : M3

Propriétaire ou son représentant officiellement déclaré au Service de l'Eau.

NOM Prénom ou Raison sociale:

Adresse :

Téléphone : Email :

Locataire(s) Chaque locataire figurant sur le contrat de location doit compléter et signer le présent document.

NOM Prénom ou Raison sociale:

NOM Prénom ou Raison sociale:

.....

.....

Téléphone :

Téléphone :

Email :

Email :

Nouvelle Adresse :

Date : / /

Bon pour accord

Signature du propriétaire :

Signature du (ou des) locataire(s) :



Ville de
Limoges
Direction de l'Eau

HABITAT INDIVIDUEL

Exemplaire à conserver par le propriétaire

RESILIATION D'ABONNEMENT LOCATAIRE



Communauté d'agglomération
Direction de l'Assainissement
et des Espaces Naturels

Ce que vous devez savoir

Ce document est à transmettre dans les 7 jours suivant le départ du locataire à :

VILLE DE LIMOGES / DIRECTION DE L'EAU - 9, place Léon Betoulle 87031 LIMOGES Cedex 1

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'accueil des abonnés :

05.55.45.62.36 / eau@ville-limoges.fr

Les dossiers sont transmis par le propriétaire. Seuls les dossiers complets et signés seront pris en compte. Un formulaire de résiliation doit être obligatoirement complété avec le locataire et fourni par le propriétaire à la Direction de l'Eau, dans un délai de 7 jours suivant la fin de la location. Dans le cas contraire, les facturations continueront à être émises sans que la responsabilité du service puisse être engagée et le propriétaire s'engage à trouver un accord avec son locataire pour la régularisation.

Le Branchement

Branchement n° :

Relevé du compteur :

Adresse précise de la location :

(Peut être effectué sur demande par la Direction de l'Eau.)

.....

Date : / /

.....

.. Appartement n° :

Index : M3

Propriétaire ou son représentant officiellement déclaré au Service de l'Eau.

NOM Prénom ou Raison sociale:

Adresse :

Téléphone : Email :

Locataire(s) Chaque locataire figurant sur le contrat de location doit compléter et signer le présent document.

NOM Prénom ou Raison sociale:

NOM Prénom ou Raison sociale:

.....

.....

Téléphone :

Téléphone :

Email :

Email :

Nouvelle Adresse :

Date : / /

Bon pour accord

Signature du propriétaire :

Signature du (ou des) locataire(s) :